



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 09/09/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 septembre 2015**

AFFICHÉ
à la Porte de la MAIRIE
le 23 SEP. 2015

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS (a procuration pour M. LAFOURCADE), M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour M. GOSSELIN), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme COUFFIGNAL).

Etaient excusés : Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSSELIN (a donné procuration à Mme BRUGAT), LAFOURCADE (a donné procuration à Mme COURROS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E
Délibération n°7**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – SYDEC Travaux et participation

Comme vous le savez, un important programme de travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable au quartier Harlan a été engagé. Compte tenu de l'état de la voirie dans ce secteur avant ces travaux, il s'avère nécessaire de procéder à une réfection de chaussée définitive conjointement avec le SYDEC.

Le montant prévisionnel de la part communale s'élève à 27 000 € HT soit 32 400 € TTC.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

D'approuver le projet d'une réfection commune de voirie en enrobé à chaud SYDEC / Commune de TARTAS au quartier HARLAN, rue des Chevreuils et chemin de HARLAN pour un montant estimatif de 27 000 € HT soit 32 400 € TTC (totalité de l'opération y compris honoraires et frais divers).

De déléguer au SYDEC, compétent pour l'eau potable et l'assainissement collectifs sur la commune la réalisation de ces travaux ainsi que les démarches et prestations annexes qui y sont liées.

De fixer la participation au financement de ces travaux à un montant de 27 000 € à verser au SYDEC eu égard la nature communale de ces opérations. La participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses.

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20150921-2015_E7-DE

Envoyé en préfecture, le 23/09/2015 - 08:49

Reçu en préfecture, le 23/09/2015 - 09:00



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "Landespublic" (TTLPL)

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le projet d'une réfection commune de voirie en enrobé à chaud SYDEC / Commune de TARTAS au quartier HARLAN, rue des Chevreuils et chemin de HARLAN pour un montant estimatif de 27 000 € HT soit 32 400 € TTC (totalité de l'opération y compris honoraires et frais divers).

DELEGUE au SYDEC, compétent pour l'eau potable et l'assainissement collectifs sur la commune la réalisation de ces travaux ainsi que les démarches et prestations annexes qui y sont liées.

FIXE la participation au financement de ces travaux à un montant de 27 000 € à verser au SYDEC eu égard la nature communale de ces opérations. La participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES